



Note à l'attention des présidentes et présidents des associations

Objet : Dossier de demande de subventions 2019 Ville et Grand Cahors

Madame la présidente,
Monsieur le président,

Dans une démarche de simplification et de dématérialisation, la Ville de Cahors et le Grand Cahors ont décidé cette année de mettre en place un nouvel outil pour les demandes de subventions aux associations.

Cet outil a pour but de favoriser la dématérialisation pour :

- Simplifier la vie des usagers
- Simplifier l'instruction des demandes
- Optimiser la dépense publique et faire économiser les usagers / contribuables.

La procédure mise en place permet, dès la saisie du numéro de Siret par l'association, la remontée automatique des informations la concernant sans aucune autre saisie de votre part.

Voici les principaux avantages de ce dispositif :

- Rapatriement des informations contenues dans le n° siret, code naf, statuts
- Une saisie plus facile
- Suppression des documents papier
- Pas de signature à apposer
- Possibilité d'insérer des pièces jointes
- Un dialogue avec l'association via une boîte de dialogue
- Un outil sûr, plateforme homologuée Référentiel Général de sécurité (RGS)
- Un outil gratuit
- Un archivage de votre dossier en format pdf



La connexion à cette plateforme sera donc possible sur les sites de la Ville de Cahors et du Grand Cahors en page d'accueil : associations : demande de subventions 2019.

Le service associations, joignable au 05.65.20.87.41 ou par courriel serviceassociations@grandcahors.fr est à votre disposition en cas de besoin.